



ᑲᑎᐱᑦ ᐱᑦᑎᑦᑲᑦᑲᑦ ᐱᑦᑲᑦᑲᑦᑲᑦ ᑲᑎᐱᑦ
Comité consultatif de l'environnement Kativik
Kativik Environmental Advisory Committee



2020-2021

Rapport annuel/Annual Report



ᑕᑎᑎᑦ ᑕᑦᑎᑦᑎᑦᑕᑦ ᑕᑦᑎᑦᑎᑦᑕᑦ ᑕᑎᑎᑦ
Comité consultatif de l'environnement Kativik
Kativik Environmental Advisory Committee

Kuujjuaq, le 18 mai 2021

Madame, Monsieur,

C'est avec plaisir que le Comité consultatif de l'environnement Kativik (CCEK) présente la version bilingue de son rapport annuel 2020-2021. Si vous avez des questions concernant ce document, veuillez communiquer avec le bureau du CCEK au numéro indiqué ci-après.

Je vous prie de recevoir mes meilleures salutations.

Benjamin Patenaude
Secrétaire exécutif

Kuujjuaq, May 18, 2021

Dear Sir or Madam,

We are proud to present the Kativik Environmental Advisory Committee's (KEAC) 2020-2021 Annual Report. It is our pleasure to keep you informed of our activities and should you have any questions please do not hesitate to contact the KEAC's Secretariat at the coordinates below.

Yours Truly,

Benjamin Patenaude
Executive Secretary



ᑭᐱᑭᑦ ᑕᑦᑕᑎᑦᑕᑦᑕᑦᑕᑦ ᑕᑦᑕᑎᑦᑕᑦᑕᑦ
Comité consultatif de l'environnement Kativik
Kativik Environmental Advisory Committee

Recherche 

Membres Nous joindre FRANÇAIS / ENGLISH / ᐃᓄᐅᑦ

ACCUEIL

À PROPOS

PUBLICATIONS

ÉVALUATION D'IMPACT

NOTRE TRAVAIL

SURVEILLER L'APPLICATION DU RÉGIME DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU MILIEU SOCIAL DANS LE NORD QUÉBÉCOIS

Comité consultatif de l'environnement Kativik
C. P. 930
Kuujjuaq (QC) J0M 1C0
Téléphone : 819-964-2961, poste 2287
Télécopieur : 819-964-0694
Courriel : www.keac-ccek.org

Révision :
Expressions boréales (anglais)

Traduction :
Laina Grey (Inuktitut)
Expressions boréales (français)

Graphisme/production :
Etsetera Design

Photo de la couverture :
©Vanessa Chalifour

©2021 Comité consultatif de l'environnement Kativik

Kativik Environmental Advisory Committee
P.O. Box 930
Kuujjuaq (QC) J0M 1C0
Telephone: 819-964-2961, ext. 2287
Fax: 819-964-0694
Email: www.keac-ccek.org

Revision:
Boreal Expressions (English)

Translation:
Laina Grey (Inuktitut)
Boreal Expressions (French)

Design / Production:
Etsetera Design

Cover photo:
©Vanessa Chalifour

©2021 Kativik Environmental Advisory Committee

Table des matières

Liste des sigles	2
Mot de la présidente	3
Territoire couvert par le régime de protection de l'environnement et du milieu social (chapitre 23 de la CBJNQ)	4
Introduction	5
Régime de protection de l'environnement et du milieu social.....	5
Résumé des activités réalisées en 2020-2021	6
Législation fédérale et provinciale sur la protection de l'environnement.....	6
Législation provinciale	6
Loi sur la qualité de l'environnement.....	6
Législation fédérale.....	6
Loi sur l'évaluation d'impact	6
Gestion des matières résiduelles	7
Consultation du BAPE sur l'état des lieux et la gestion des résidus ultimes	7
Groupe de travail sur la gestion des matières résiduelles au Nunavik	8
Projet de loi n° 65, Loi modifiant principalement la Loi sur la qualité de l'environnement en matière de consigne et de collecte sélective	8
Ligne de stations radars Mid-Canada.....	8
Activités d'exploitation et d'exploration minières.....	9
Site minier Asbestos Hill.....	9
Valorisation des minéraux critiques et stratégiques au Québec.....	9
Conservation et biodiversité	9
Projet de loi n° 46, Loi modifiant la Loi sur la conservation du patrimoine naturel et d'autres dispositions	10
Protection du territoire du Plan Nord.....	10
Politique Faune du MFFP	10
Eau	11
Changements climatiques	11
Plan pour une économie verte 2030.....	11
Conclusion	11
Secrétariat.....	12
Réunions	12
Composition du CCEK	13
Budget de fonctionnement.....	14

Liste des sigles

AEIC	Agence d'évaluation d'impact du Canada
ARK.....	Administration régionale Kativik
BAPE.....	Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
CBJNQ	Convention de la Baie-James et du Nord québécois
CCEK.....	Comité consultatif de l'environnement Kativik
CNEQ	Convention du Nord-Est québécois
DPFLP.....	Division des produits forestiers et de la Loi sur les pêches
ECCC	Environnement et Changement climatique Canada
INRS.....	Institut national de la recherche scientifique
MELCC	Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
MERN.....	Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
MFFP	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
MPO.....	Ministère des Pêches et des Océans
NNK	Nation naskapie de Kawawachikamach
RAMHHS	Règlement sur les activités dans des milieux humides, hydriques et sensibles
RCAANC.....	Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada
REAFIE.....	Règlement sur l'encadrement des activités en fonction de leur impact sur l'environnement
SMC	Service météorologique du Canada
UL.....	Université Laval

Mot de la présidente

Au nom du Comité consultatif de l'environnement Kativik (CCEK), c'est avec plaisir que je vous convie à prendre connaissance du rapport d'activité 2020-2021. L'année qui se termine a été sans contredit une période très particulière avec la pandémie de COVID-19 qui a bouleversé les activités de tous, incluant le CCEK, qui a dû tenir toutes ses réunions par téléconférence et vidéoconférence. Cette période a néanmoins été fort active pour le CCEK dans la réalisation de son mandat de surveiller au Nunavik l'application et l'administration du régime de protection de l'environnement et du milieu social établi par la Convention de la Baie James et du Nord québécois (CBJNQ).

En premier lieu, plusieurs projets de lois et de règlements liés à l'environnement de même que des politiques et des stratégies ont retenu l'attention du CCEK. Plus précisément, le CCEK a participé aux consultations sur le projet de loi n° 46, Loi modifiant la Loi sur la conservation du patrimoine naturel et d'autres dispositions, le projet de loi n° 65, Loi modifiant principalement la Loi sur la qualité de l'environnement en matière de consigne et de collecte sélective, le projet de règlement sur l'encadrement des activités en fonction de leur impact sur l'environnement et le projet de règlement sur les activités dans des milieux humides, hydriques et sensibles. Il a également participé aux consultations du gouvernement du Québec concernant le Plan québécois pour la valorisation des minéraux critiques et stratégiques, une première politique sur la faune et la Stratégie de valorisation de la matière organique.

Un nouveau sujet retient tout particulièrement l'attention cette année. En effet, en décembre 2020, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a reçu le mandat de réaliser une consultation sur l'état des lieux et la gestion des résidus ultimes au Québec. Pour le Nunavik, ce mandat d'enquête et d'audiences publiques est coprésidé par la commission créée par le CCEK et celle du BAPE. Dossier préoccupant de longue date au Nunavik, ce mandat est l'occasion de mettre en évidence les défis que soulève la gestion des matières résiduelles dans la région et de contribuer aux pistes de solution.

D'autre part, au cours de la dernière année, le CCEK a poursuivi des initiatives et des collaborations avec ses partenaires. Il a notamment poursuivi sa participation au groupe de travail analysant l'application de la Loi sur l'évaluation d'impact au Nunavik, lequel est composé de représentants du CCEK, de la Société Makivik et de la Nation naskapie de Kawawachikamach (NNK), au Groupe de travail sur la gestion des matières résiduelles au Nunavik ainsi qu'à son étude sur la prise en compte des impacts sociaux dans les processus d'évaluation environnementale applicables dans la région.

Ce fut une année bien remplie à d'autres égards. Lors des réunions, la vidéoconférence a permis aux membres du CCEK de discuter avec un grand nombre d'invités. En premier lieu, ils ont pu rencontrer les administrateurs provincial et fédéral du chapitre 23 de la CBJNQ, de même que des représentants de la Société Makivik et de la NNK. Ces rencontres ont été très productives et bénéfiques sur le plan des communications pour des dossiers importants pour le Nunavik. Plusieurs présentations et suivis de dossiers ont également pu être réalisés auprès des représentants de différents ministères provinciaux et fédéraux. Je remercie tous ceux et celles qui ont pris part à nos rencontres malgré les circonstances difficiles entourant la pandémie.

En terminant, je tiens à remercier tous les membres du CCEK et son personnel pour leur soutien constant, leur travail rigoureux et leur collaboration substantielle à la réalisation du mandat du Comité. Je souhaite remercier plus particulièrement M^{me} Sylvie Létourneau, membre très active depuis 2006, pour son engagement et sa contribution aux travaux du CCEK, de même que M^{me} Megan Williams, qui ont quitté cette année leurs fonctions au sein du Comité. D'autre part, M^{me} Vanessa Chalifour, M^{me} Caroline Girard, M^{me} André-Anne Gagnon et M. Tunu Napartuk ont été nommés membres du CCEK. Nous leur souhaitons à tous la bienvenue. Je désire souligner également l'excellent travail réalisé cette année par notre secrétaire exécutif, notre analyste en environnement et notre analyste des politiques.

Ce fut un privilège pour moi d'être présidente du CCEK et de travailler en étroite collaboration avec des personnes qui ont à cœur les préoccupations environnementales du Nunavik.

**Territoire couvert par le régime de protection de l'environnement
et du milieu social (chapitre 23 de la CBJNQ)**



Introduction

Le Comité consultatif de l'environnement Kativik (CCEK) a pour mandat d'étudier et de surveiller l'application et l'administration du régime de protection de l'environnement et du milieu social prévu au chapitre 23 de la Convention de la Baie-James du Nord québécois (CBJNQ). Le CCEK est l'intermédiaire privilégié et officiel des gouvernements du Canada et du Québec, de l'Administration régionale Kativik (ARK) et des villages nordiques en ce qui concerne les politiques et les lois relatives au régime de protection de l'environnement et du milieu social sur le territoire de la CBJNQ situé au nord du 55^e parallèle. L'un de ses principaux rôles est de surveiller les processus d'évaluation et d'examen des répercussions sur l'environnement et le milieu social et, au besoin, de formuler des recommandations en vue d'améliorer leur application. Enfin, le CCEK s'assure que toutes les lois, toutes les politiques et tous les règlements applicables dans la région sont conformes aux dispositions du chapitre 23 de la CBJNQ.

En avril 2020, le CCEK a publié son Plan d'action 2020-2025, lequel indique les actions qu'il entend réaliser de manière à répondre aux enjeux liés à la protection de l'environnement et du milieu social au Nunavik conformément à la CBJNQ. Par l'entremise de son Plan d'action, le CCEK mène, s'il y a lieu, des actions qui répondent à ses préoccupations à l'égard du développement durable, du maintien de la biodiversité, des changements climatiques et de la qualité de vie des résidents du Nunavik. Il est possible de consulter le Plan d'action, en ligne, à l'adresse suivante : <https://keac-ccek.org/fr/a-propos/mandat-et-territoire-dapplication/>.

Un autre volet important du mandat du CCEK consiste à conseiller les gouvernements responsables sur des questions touchant les lois, les règlements et d'autres mesures pouvant avoir une incidence sur le régime de protection de l'environnement et du milieu social établi en vertu du chapitre 23 de la CBJNQ. À l'échelle régionale, le CCEK continue de favoriser une bonne compréhension par les résidents et les organismes de la région des processus d'évaluation et d'examen des répercussions sur l'environnement et le milieu social applicables et d'encourager leur participation aux consultations publiques qui en découlent. En outre, le CCEK continue d'étudier les impacts sociaux et leur prise en compte dans les processus d'évaluation et d'autorisation des projets réalisés dans la région.

Enfin, le CCEK profite de l'occasion pour souligner l'importance d'avoir des rencontres avec les administrateurs provincial et fédéral du chapitre 23 de la CBJNQ, comme celle qui s'est tenue en décembre 2020 lors de sa 166^e réunion. Les échanges annuels et la mise en commun de renseignements permettent de promouvoir le mandat et les activités du CCEK ainsi que de présenter les enjeux, les intérêts et les préoccupations des communautés de la région.

Régime de protection de l'environnement et du milieu social

Le régime de protection de l'environnement et du milieu social du Nunavik est établi comme suit par le chapitre 23 de la CBJNQ et la Loi sur la qualité de l'environnement :

- Des lois et des règlements sur l'environnement et le milieu social et des règlements sur l'utilisation des terres qui peuvent être adoptés ou modifiés en tout temps pour encadrer et limiter les répercussions indésirables du développement effectué dans la région ou ayant une incidence sur celle-ci, sur les populations inuite, naskapie et crie et sur les ressources fauniques de la région;
- Des processus d'évaluation et d'examen des répercussions sur l'environnement et le milieu social afin de réduire le plus possible les effets indésirables du développement sur les populations inuite, naskapie et crie et sur les ressources fauniques de la région;
- Lorsqu'il est nécessaire, pour protéger les droits et garanties des Inuits, des Naskapis et des Cris établis par la CBJNQ et conformément à ses dispositions et leur donner effet, l'établissement par le truchement de mécanismes de consultation ou de représentation d'un statut particulier aux Inuits, aux Naskapis et aux Cris et aux autres habitants de la région leur assurant une participation plus grande que celle normalement prévue pour le grand public;
- La protection des droits et garanties établis en faveur des Inuits, des Naskapis et des Cris en vertu du chapitre 24 de la CBJNQ et conformément à ses dispositions;
- La protection des Inuits, des Naskapis et des Cris, de leur économie et des ressources fauniques dont ils dépendent;
- Le droit de mener des projets de développement dans la région;
- La protection des droits et des garanties de la Nation naskapie de Kawawachikamach (NNK) définis dans le régime de chasse, de pêche et de trappage conformément à l'alinéa 15.2.1 de la CNEQ.

Résumé des activités réalisées en 2020-2021

Législation fédérale et provinciale sur la protection de l'environnement

En 2020-2021, le CCEK a fait part de ses commentaires à plusieurs reprises dans le cadre de la révision d'importantes lois environnementales provinciales et fédérales.

Législation provinciale

Loi sur la qualité de l'environnement

Depuis l'adoption du projet de loi n° 102, Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement afin de moderniser le régime d'autorisation environnementale et modifiant d'autres dispositions législatives notamment pour réformer la gouvernance du Fonds vert, le CCEK continue de suivre l'élaboration des règlements découlant de la nouvelle loi, tout particulièrement les processus d'autorisation des projets de développement.

En 2020-2021, le CCEK a joué un rôle actif dans les réunions des tables de cocréation sectorielles du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) dans le cadre du chantier réglementaire qui a mené à l'élaboration du Règlement sur l'encadrement des activités en fonction de leur impact sur l'environnement (REAFIE). En mai 2020, le CCEK a soumis un avis sur le REAFIE et le Règlement sur les activités dans des milieux humides, hydriques et sensibles (RAMHHS). L'avis du CCEK portait sur l'application du REAFIE et du RAMHHS au Nunavik, ses préoccupations concernant la préséance des processus d'évaluation environnementale applicables à la région, l'obligation des promoteurs d'inclure les impacts anticipés tant sur l'environnement que le milieu social, l'évaluation des projets sur les terres de la catégorie II, la gestion des matières dangereuses et des déchets biomédicaux et la nécessité de renforcer les dispositions d'application dans la région.

Le CCEK a assisté à une présentation sur la modernisation du régime d'autorisation environnementale québécois lors de sa 166^e réunion.

Législation fédérale

Loi sur l'évaluation d'impact

En mars 2020, le CCEK a participé à une séance d'information offerte par des représentants de l'Agence d'évaluation d'impact du Canada (AEIC) afin de mieux comprendre la Loi sur l'évaluation d'impact, son processus d'évaluation et les mécanismes qu'elle offre pour mieux arrimer sa mise en œuvre avec les processus d'évaluation de la CBJNQ applicables au Nunavik.

Afin d'étudier plus en profondeur et de mieux comprendre la mise en œuvre de la Loi sur l'évaluation d'impact dans les territoires d'application de la CBJNQ et de la CNEQ, le CCEK, la Société Makivik et la NNK ont mis sur pied un groupe de travail et tenu plusieurs réunions en 2020-2021. Le groupe de travail a pour objectif de déterminer les options de mise en œuvre de la Loi sur l'évaluation d'impact qui seraient les mieux adaptées au Nunavik et de permettre aux entités concernées de réfléchir aux options à prioriser. Pour y parvenir, une analyse des outils de mise en œuvre prescrits dans la Loi sur l'évaluation d'impact sera effectuée en fonction d'un éventail de scénarios de projets de développement. Une telle analyse permettra d'étudier les interactions entre la Loi sur l'évaluation d'impact et les processus d'évaluation établis dans la CBJNQ, la CNEQ et l'Accord sur les revendications territoriales des Inuit du Nunavik et d'identifier les mécanismes qui pourraient être mis en œuvre.

Le groupe de travail a fait une présentation de ses premiers travaux à l'AEIC en novembre 2020. Cette dernière incluait une description des processus d'évaluation d'impact applicables au Nunavik et des organismes concernés ainsi qu'un résumé des interactions antérieures de ces processus avec la législation d'évaluation d'impact fédérale et les défis que pose la multiplication des processus d'évaluation.

Gestion des matières résiduelles

Bien que des progrès aient été réalisés ces dernières années au Nunavik en matière de réduction des déchets, de recyclage et de gestion des matières résiduelles, les villages nordiques n'ont toujours pas accès aux mêmes ressources dans ce domaine que les autres municipalités du Québec et les communautés des Premières Nations ailleurs au Canada. Le CCEK a continué de solliciter un soutien accru des gouvernements provincial et fédéral pour la région. En collaboration avec l'ARK, le CCEK a brossé un portrait des pratiques de gestion des matières résiduelles à l'échelle régionale et des futures initiatives, portrait qui a été transmis aux administrateurs provincial et fédéral en juin 2020.

En 2020-2021, le CCEK a commenté le projet de Plan de gestion des matières résiduelles du Nunavik 2021-2027 de l'ARK et surveillé la mise en œuvre du Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises et du Programme des sites contaminés du Nord du gouvernement fédéral au Nunavik. Le CCEK a également étudié la proposition d'engagement du gouvernement fédéral concernant la pollution plastique et les déchets de plastique et continué à participer à des conférences et à des réunions portant sur la gestion des matières résiduelles, notamment celles du Comité de gestion des matières résiduelles des Premières Nations du Québec.

Dans l'esprit de maintenir une conversation constructive sur les questions relatives à la gestion des matières résiduelles au Nunavik, le CCEK a invité RECYC-QUÉBEC à sa 167^e réunion. La discussion a porté sur les objectifs de RECYC-QUÉBEC quant à l'élaboration de stratégies de gestion des matières résiduelles pour la région, les ressources financières adaptées aux réalités nordiques, la collecte et le recyclage des contenants de boissons, la responsabilité élargie des producteurs et la modernisation du système de collecte sélective. Les programmes de financement des initiatives de gestion des matières organiques et l'accès à l'information ont également été abordés.



PHOTO: ANNIE LAMALICE

Consultation du BAPE sur l'état des lieux et la gestion des résidus ultimes

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) est un organisme provincial qui informe et consulte les citoyens, enquête, puis avise le ministre responsable de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques sur les dossiers qu'il lui confie, afin d'éclairer la prise de décision gouvernementale.

Le 8 mars 2021, le BAPE a lancé une grande consultation portant sur *l'état des lieux et la gestion des résidus ultimes*. Ce mandat a été confié au BAPE par le ministre qui juge nécessaire de mener une réflexion approfondie sur l'élimination des déchets ultimes partout au Québec. Cet exercice s'étend à l'ensemble du Québec incluant le territoire défini au chapitre 23 de la Convention de la Baie James et du Nord québécois (CBJNQ), à l'article 14 de la Convention du Nord-Est québécois (CNEQ) et au Titre II de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE).

Selon le MELCC: « *Le résidu ultime est celui qui se trouve à la toute fin du cycle de tri, de récupération et de mise en valeur des matières résiduelles. Cette notion de résidu ultime est évolutive et peut changer au gré des mesures qui seront mises en place pour détourner les matières résiduelles de l'élimination.* »

Le CCEK est l'intermédiaire privilégié et officiel des gouvernements responsables en matière d'environnement au Nunavik et il a pour mandat d'étudier et de superviser le régime de protection de l'environnement et du milieu social dans la région. Le CCEK a accepté de former une commission spéciale et de coprésider les consultations au Nunavik en collaboration avec la commission du BAPE. Les commissions du CCEK et du BAPE vont ainsi collaborer pour assurer une consultation efficace et significative conformément aux principes établis en vertu de la CBJNQ.

Groupe de travail sur la gestion des matières résiduelles au Nunavik

Le Groupe de travail sur la gestion des matières résiduelles au Nunavik a pour mandat de faciliter les échanges sur les questions touchant la gestion des matières résiduelles entre les intervenants du Nunavik et les organismes gouvernementaux concernés. Le Groupe de travail est également chargé de définir des stratégies potentielles et des pratiques de gestion des matières résiduelles adaptées aux réalités de la région et de déterminer les objectifs énoncés dans le Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles devant être réalisés dans la région. En 2020-2021, les membres du Groupe de travail se sont rencontrés deux fois et ont discuté des enjeux prioritaires pour le Nunavik, soit le compostage, l'accumulation de déchets métalliques, la fermeture de lieux d'enfouissement, des infrastructures telles que des écocentres ainsi que des possibilités de financement des gouvernements provincial et fédéral.

Projet de loi n° 65, Loi modifiant principalement la Loi sur la qualité de l'environnement en matière de consigne et de collecte sélective

Le projet de loi n° 65, Loi modifiant principalement la Loi sur la qualité de l'environnement en matière de consigne et de collecte sélective énonce l'intention du gouvernement du Québec de moderniser les systèmes de consigne de contenants de boissons et de collecte sélective selon une approche de responsabilité élargie des producteurs. En octobre 2020, le CCEK a transmis un avis à la Commission des transports et de l'environnement. Dans son avis, le CCEK présente un aperçu du système actuel de consigne de contenants de boissons dans la région et mentionne qu'il n'y a pas de système de collecte sélective. L'avis souligne également la nécessité de considérer les réalités de la région sur les plans économique et logistique lors de l'élaboration de programmes de gestion des matières résiduelles et de la construction d'infrastructures afférentes et recommande que le gouvernement consulte à cet effet les organismes de la région et les villages nordiques. Le CCEK continuera de suivre l'évolution de ce dossier et l'élaboration des règlements associés à la modernisation des systèmes de consigne de contenants de boissons et de collecte sélective.

Le CCEK a également participé à titre d'observateur au comité pour la modernisation du système de consigne de contenants de boissons et au groupe de travail n° 4 concernant la modernisation du système de collecte sélective. Cette participation permet de sensibiliser le gouvernement du Québec et les représentants des secteurs industriels et privés à la situation actuelle des communautés du Nunavik concernant la collecte et le recyclage de contenants de boissons et de leur faire part de leurs préoccupations en la matière. À la suite des travaux des deux comités, des sous-comités ou des rencontres bilatérales pourraient avoir lieu.

Ligne de radars Mid-Canada

En septembre 2020, le CCEK a reçu une réponse de l'administrateur provincial du chapitre 23 de la CBJNQ concernant sa demande de renseignements sur la troisième phase du projet de nettoyage des 42 sites de radars Mid-Canada (35 sites sont situés au nord et sept au sud du 55^e parallèle). De plus, des représentants du MELCC ont participé à la 166^e réunion du CCEK qui a eu lieu le 3 décembre 2020. Des représentants de l'ARK, de la NNK et du gouvernement de la Nation crie étaient également présents, ce qui a permis de tenir un forum d'échanges réclamé depuis longtemps sur la réalisation de la troisième phase de ce projet. Les discussions ont notamment porté sur les meilleures façons de consulter les communautés et les organismes de la région ainsi que sur l'organisation, les coûts potentiels et la logistique associés aux travaux de terrain.

À la suite de cette réunion, le CCEK a formulé des recommandations au MELCC concernant la phase 3 des travaux de nettoyage des sites de la ligne de radars Mid-Canada en février 2021. Le comité a suggéré qu'une revue de la documentation relative aux travaux antérieurs soit entreprise pour mieux comprendre les phases précédentes et les paramètres logistiques, y compris les ressources humaines, les coûts de transport, le traitement des déchets, la formation ainsi que la sensibilisation communautaire et la traduction des documents. D'autres recommandations portaient sur l'organisation de séances d'information publique dans les communautés inuites, naskapiques et crie concernées par le projet ainsi que sur la participation régionale à tous les niveaux, jugée cruciale pour ce type de projet.

Activités d'exploitation et d'exploration minières

Le CCEK continue de s'intéresser activement aux activités et aux politiques liées au secteur minier ayant des répercussions sur le régime de protection de l'environnement et du milieu social au Nunavik. En plus de porter une attention soutenue à l'augmentation des sites d'exploration minière abandonnés nouvellement recensés au Nunavik, le CCEK continue de suivre l'application de la Loi sur les mines et les modifications qui lui ont été apportées récemment.

Site minier Asbestos Hill

La mine d'amiante Asbestos Hill, une propriété de la Société Asbestos Ltée, a été en exploitation de 1972 à 1984. Malgré des travaux de réhabilitation qui y ont été réalisés dans le passé, plusieurs communautés du Nunavik sont toujours préoccupées par la présence de contaminants aux environs du site minier. Lors de la 166^e réunion, un résumé de l'étude de caractérisation du site minier Asbestos Hill réalisée en 2019 par le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) et du plan de réhabilitation du site a été présenté aux membres.

Le CCEK a également examiné, lors de sa 166^e réunion, le rapport du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) sur l'état des lieux et la gestion de l'amiante et des résidus miniers amiantés au Québec. Dans son rapport, le BAPE cite un extrait d'une lettre du CCEK transmise en février 2020 sur les préoccupations locales concernant les répercussions sur l'environnement du site minier Asbestos Hill.

Valorisation des minéraux critiques et stratégiques au Québec

En août 2020, le CCEK a transmis au MERN une lettre contenant ses commentaires et recommandations à l'égard du Plan québécois pour la valorisation des minéraux critiques et stratégiques. Dans sa lettre, le CCEK a recommandé, d'une part, qu'une attention particulière soit accordée aux intervenants non industriels présents dans les régions nordiques dans le réseau de partage et de développement de connaissances qui sera créé dans le cadre du Plan et, d'autre part, que le MERN assure une bonne représentation des populations qui seront directement affectées par les projets d'exploration et d'exploitation minières au sein de comités consultatifs qui seront créés pour aider à sa réalisation. Le CCEK a également exprimé des préoccupations concernant l'harmonisation du Plan avec d'autres stratégies et politiques gouvernementales, la prise en compte des écosystèmes nordiques, le respect des principes de développement durable, les effets des changements climatiques, la transparence et le partage de renseignements ainsi que la réalisation possible d'une évaluation environnementale stratégique dans le cadre de la Loi sur la qualité de l'environnement. Dans sa réponse, le MERN a confirmé qu'un comité consultatif ou de mise en œuvre pour les intervenants autochtones sera mis sur pied et que le CCEK continuera d'être consulté.

Conservation et biodiversité

La situation géographique et l'histoire géologique du Nunavik ont produit des paysages époustouffants, dont de nombreux milieux naturels qui méritent d'être protégés pour leurs caractéristiques exceptionnelles. Les changements climatiques et les projets de développement exercent cependant une pression sur les capacités de régénération de la flore et de la faune. Le CCEK surveille les processus de création de parcs nationaux et d'identification des aires protégées par le gouvernement du Québec en collaboration avec les communautés inuites, naskapiques et criées ainsi que l'ARK par l'entremise de Parcs Nunavik. Le CCEK accorde également une attention particulière à la protection des droits de chasse, de pêche et de piégeage des Inuits et, le cas échéant, des Naskapis.

Projet de loi n° 46, Loi modifiant la Loi sur la conservation du patrimoine naturel et d'autres dispositions

Le projet de loi n° 46, Loi modifiant la Loi sur la conservation du patrimoine naturel et d'autres dispositions, qui a été présenté en novembre 2019, vise à simplifier la création d'aires protégées par le gouvernement du Québec. En septembre 2020, le CCEK a présenté un mémoire sur le projet de loi n° 46 lors des consultations particulières tenues par la Commission sur les transports et l'environnement de l'Assemblée nationale du Québec. Le CCEK accueille favorablement le projet de loi n° 46 qui simplifie le processus de création d'aires protégées et accroît la protection des milieux naturels. Néanmoins, le CCEK s'interroge sur le type et le degré de protection qui seront accordés aux territoires de conservation nordique en vertu du projet de loi n° 46 et rappelle que la création d'aires protégées au Nunavik est soumise au processus d'évaluation et d'examen des répercussions sur l'environnement et le milieu social prévu au chapitre 23 de la CBJNQ.



PHOTO: ANNIE LAMALICE

Protection du territoire du Plan Nord

Le CCEK a assisté à une présentation lors de sa 165^e réunion concernant l'intention du gouvernement du Québec de protéger 50 % du territoire situé au nord du 49^e parallèle, soit 20 % qui seront désignés comme aires protégées et 30 % comme territoires de conservation nordiques où certains types de développement seront permis. Les territoires de conservation nordiques seront soumis au processus d'évaluation et d'examen des répercussions sur l'environnement et le milieu social du chapitre 23 de la CBJNQ et seront considérés comme des aires de haute protection et assujettis à la Loi sur la qualité de l'environnement.

Politique Faune du MFFP

En janvier 2021, le CCEK a commenté la future politique du MFFP sur la faune. Tout en accueillant favorablement les objectifs de conservation et de protection de la faune énoncés dans la politique, le CCEK a insisté pour que le MFFP développe des outils de conservation pour le Nunavik en étroite collaboration avec les communautés et les organisations régionales. La politique vise également à augmenter d'au moins 25 % la proportion de la population québécoise pratiquant des activités fauniques, ce qui pourrait entraîner une augmentation du nombre d'amateurs de chasse et de pêche dans la région. À cet égard, le CCEK a souligné que la CBJNQ prévoit une série de mesures destinées à sécuriser l'exercice des activités d'exploitation de la faune par les habitants autochtones de la région. Pour éviter les conflits d'usage des ressources du territoire et protéger les activités de subsistance traditionnelles des autochtones, la priorité doit être accordée aux peuples autochtones. Le Comité conjoint de chasse, de pêche et de piégeage doit être consulté avant que ne soient adoptées des mesures susceptibles de porter atteinte aux droits des peuples autochtones sur les ressources fauniques.

De plus, le CCEK a noté qu'une augmentation de la chasse et de la pêche par les non-autochtones dans la région pourrait entraîner une éventuelle résurgence des pourvoiries. Bien qu'aucun nouveau permis ne soit actuellement délivré, le Nunavik fait toujours face à l'héritage des pourvoiries abandonnées et illégales ainsi qu'à un manque général de surveillance de ce type d'activité dans la région. Enfin, le CCEK a demandé à être tenu informé des prochaines étapes du développement et de la mise en œuvre de la politique.



PHOTO: ANNIE LAMALICE

Eau

Le CCEK suit avec intérêt la mise en œuvre du Règlement sur la compensation pour l'atteinte aux milieux humides et hydriques. Les milieux humides, les lacs et les rivières au Nunavik sont des milieux sensibles importants pour la faune et les habitants de la région. Le CCEK continue également de suivre la qualité de l'eau et les répercussions qu'elle peut avoir sur l'environnement et l'approvisionnement en eau potable des communautés. En 2020-2021, il a assisté à une présentation sur le cadre réglementaire fédéral proposé pour les systèmes de traitement des eaux usées en milieu nordique et une autre consacrée à la qualité de l'eau potable au Nunavik.

Changements climatiques

Les changements climatiques sont un enjeu important qui affecte tous les aspects de l'environnement et du milieu social de la région. Le CCEK a examiné avec intérêt le projet de loi n° 44, Loi visant principalement la gouvernance efficace de la lutte contre les changements climatiques et à favoriser l'électrification. Il a également assisté à une présentation d'Environnement et Changement climatique Canada (ECCC) concernant son initiative de surveillance météorologique et climatique collaborative visant à suivre l'évolution des changements en cours.

Plan pour une économie verte 2030

Le CCEK a examiné avec attention le Plan pour une économie verte 2030 du gouvernement du Québec. Ce Plan constitue la première étape qui contribuera à l'atteinte de la cible de réduction des émissions de gaz à effet de serre que le Québec s'est fixée pour 2030, soit une réduction de 37,5 % par rapport au niveau de 1990, et à atteindre la carboneutralité d'ici 2050. Il vise aussi à renforcer la capacité du Québec à s'adapter aux conséquences des changements climatiques. Plusieurs actions prévues pour la mise en œuvre du Plan concernent directement le Nunavik. Par exemple, le gouvernement souhaite soutenir les communautés qui ne sont pas reliées au réseau hydroélectrique, dans la planification et la mise en œuvre des projets d'énergies renouvelables. De plus, en matière d'adaptation aux changements climatiques, plusieurs actions revêtent un intérêt pour le Nunavik, dont l'aménagement et la planification durables du territoire, l'adaptation des infrastructures et des bâtiments et le soutien aux activités traditionnelles de chasse, de pêche, de piégeage et de cueillette.

Conclusion

En 2020-2021, le CCEK a participé aux processus d'élaboration de plusieurs politiques, lois, règlements et projets fédéraux, provinciaux et régionaux susceptibles d'avoir des répercussions sur le régime de protection de l'environnement et du milieu social applicable à la région. Cette participation a permis aux membres et au personnel du CCEK de mettre à profit leurs connaissances, leur expertise et leur expérience pour permettre au CCEK d'assumer pleinement son mandat d'interlocuteur privilégié et officiel pour les questions touchant l'environnement et le milieu social du Nunavik.

Afin de s'acquitter de ses responsabilités et de maintenir sa capacité à répondre aux nombreuses demandes qui lui sont adressées, le CCEK entend continuer d'améliorer son efficacité et son fonctionnement interne en rencontrant annuellement les administrateurs provincial et fédéral du chapitre 23 de la CBJNQ, en procédant à la numérisation de ses archives, en rencontrant des représentants des communautés de la région et des gouvernements, en participant à des événements liés aux questions environnementales et sociales au Nunavik et en mettant en œuvre son nouveau plan d'action pour la période 2020-2025.

Réunions

En raison de la pandémie de COVID-19 et des restrictions liées aux déplacements qui en découlent, les réunions trimestrielles du CCEK ont eu lieu par téléconférence ou vidéoconférence, ce qui a parfois eu pour effet de limiter le nombre d'invités et de présentations.

Réunions	Dates et lieux	Présences	Invités/Observateurs	Présentations
164 ^e	10 et 11 juin 2020 Téléconférence	ARK : 3 Québec : 2 Canada : 3		
165 ^e	29 et 30 septembre 2020 Vidéoconférence	ARK : 2 Québec : 2 Canada : 3	J. Veillette, MELCC F. Lenormand, SMC-ECCC S. Mcleod, SMC-ECCC S. Gupta, SMC-ECCC S. Marmen, MELCC É. Reny-Nolin, INRS N. Bergeron, INRS J. Raymond, INRS A. Dumouchel, DPFLP-ECCC S. Aasamoah, DPFLP-ECCC E. Dogbey, DPFLP-ECCC	<i>Projet de loi n° 44, Loi visant principalement la gouvernance efficace de la lutte contre les changements climatiques et à favoriser l'électrification, MELCC</i> <i>Initiative sur la surveillance collaborative visant à étudier les effets des changements climatiques, SMC-ECCC</i> <i>Protection du territoire du Plan Nord, MELCC</i> <i>Initiatives de recherche visant à atténuer et à réduire les effets des activités et des infrastructures minières, INRS</i> <i>Cadre réglementaire proposé pour les systèmes de traitement des eaux usées en milieux nordiques, DPFLP-ECCC</i>
166 ^e	2 et 3 décembre 2020 Vidéoconférence	ARK : 2 Québec : 2 Canada : 3	J. Veillette, MELCC M. Croteau, Administrateur provincial, CBJNQ D. Lavoie, MELCC D. McGovern, Administrateur fédéral, CBJNQ B. Dubreuil, IAAC T. Hubbard, IAAC J. Saxe, IAAC L. Beaupré, Société Makivik G. Gilbert, Société Makivik M. Durand, MELCC I. Courtemanche, MELCC M-C. Brillant, MELCC M. Ablain, MELCC S. Tremblay-Boudreault, MELCC V. St-Onge, Éco-conseil Symbios D. Gendron, MELCC Y. Turgeon, MELCC M. Chaussé, MELCC V. Gilbert, ARK C. Desrochers, ARK A. Boucher-Telmosse, ARK L. Richardson, Atmacinta Inc. G. Dominique, NNK G. Morin, JBACE C. McLean, CNG F. Weistche, CNG	<i>Modernisation du régime d'autorisation environnementale québécois, MELCC</i> <i>Projet de Plan de gestion des matières résiduelles du Nunavik 2021-2027, ARK</i>
167 ^e	17 et 18 mars 2021 Vidéoconférence	ARK : 2 Québec : 3 Canada : 3	M. Gaucher, ECCC T. Gull, ECCC S. Gagné, RECYC-QUÉBEC F. Vermette, RECYC-QUÉBEC V. Gilbert, ARK L. Richardson, Atmacinta Inc. G. Dominique, NNK L. Beaupré, Société Makivik	<i>Agence canadienne de l'eau, ECCC</i>

Composition du CCEK

Membres nommés par l'ARK

Michael Barrett (de 1980 à 1990 et de 1999 à présent) : directeur associé, Service des ressources renouvelables, de l'environnement, du territoire et des parcs, ARK

Tunu Napartuk (depuis 2020) : directeur adjoint du service complémentaire, Kativik Ilisarniliriniq

Mary A. Pilurttut (depuis 2017) : directrice, parc national des Pingualuit, ARK

Membres nommés par le gouvernement du Québec

Paule Halley (depuis 1999) : professeure, Faculté de droit, Université Laval

Sylvie Létourneau (2006-2020) : Direction générale de la conservation de la biodiversité, MELCC

Julie Samson (2013-2020) : coordonnatrice aux affaires autochtones, Direction générale de l'évaluation environnementale et stratégique, MELCC

Vanessa Chalifour (nommée en 2020) : coordonnatrice/cheffe d'équipe – projets nordiques, Direction de l'évaluation environnementale des projets miniers et nordiques et de l'évaluation environnementale stratégique, MELCC

André-Anne Gagnon (nommée en 2020) : chargée de projet, Direction des parcs nationaux, MFFP

Membres nommés par le gouvernement du Canada

Alexandre-Guy Côté (depuis 2016) : conseiller en affaires autochtones, Direction générale régionale : Atlantique et Québec, ECCC

Megan Williams (2020-2021) : agente de mise en œuvre, RCAANC

Mélanie Laflèche (depuis 2020) : coordonnatrice intérimaire de l'équipe Liaisons autochtones, Protection du poisson et de son habitat, MPO

Caroline Girard (depuis 2020) : gestionnaire, Équipe de mise en œuvre du Québec, RCAANC

Secrétariat

Benjamin Patenaude (depuis 2013) : secrétaire exécutif

Nancy Dea (depuis 2005) : analyste en environnement

Annie Lamalice (depuis 2019) : analyste des politiques

Budget de fonctionnement

Le CCEK est financé à parts égales par le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada. En vertu de l'Entente administrative entre le MELCC et le CCEK concernant le maintien et le fonctionnement du secrétariat du CCEK signée en 2005, c'est le MELCC qui achemine au CCEK, chaque année en avril, la subvention annuelle qui inclut les montants fournis par les gouvernements provincial et fédéral.

Veuillez noter que les états financiers du CCEK seront disponibles dans la version trilingue du rapport annuel.





<https://keac-ccek.org/fr/a-propos/mandat-et-territoire-dapplication/>



<https://keac-ccek.org/en/mandate-and-the-region/>



<https://keac-ccek.org/fr/coin-vert-du-magazine-makivik/>



<https://keac-ccek.org/en/makivik-magazine-green-corner/>

Table of Contents

List of Initialisms	20
Message from the Chairperson	21
Territory Covered by the Environmental and Social Protection Regime (Section 23 of the JBNQA).....	22
Introduction	23
Environmental and Social Protection Regime	23
Summary of 2020-2021 Activities	24
Federal and Provincial Environmental Protection Legislative	24
Provincial	24
Environment Quality Act	24
Federal	24
Impact Assessment Act	24
Waste Management.....	25
BAPE Consultation on the Site Status and Management of Ultimate Waste	25
Nunavik Residual Materials Management Working Group	26
Bill 65 – Act to amend mainly the Environmental Quality Act with respect to deposits and selective collection.....	26
Mid-Canada Line Radar Sites.....	26
Mining and Mineral Exploration Activities.....	26
Asbestos Hill Mine Site.....	27
Development of Critical and Strategic Minerals in Québec.....	27
Conservation and Biodiversity	27
Bill 46: Bill to Amend the Natural Heritage Act.....	27
Protection of Plan Nord Territory	28
MFFP Wildlife Policy	28
Water	29
Climate Change	29
2030 Plan for a Green Economy	29
Conclusion	29
Secretariat	30
Meetings	30
KEAC Composition	31
Operating Budget.....	32

List of Initialisms

BAPE.....	Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
CIRNAC.....	Crown-Indigenous Relations and Northern Affairs Canada
ECCC	Environment and Climate Change Canada
FOC.....	Fisheries and Oceans Canada
IAAC.....	Impact Assessment Agency of Canada
JBNQA	<i>James Bay and Northern Québec Agreement</i>
KEAC.....	Kativik Environmental Advisory Committee
KRG.....	Kativik Regional Government
INRS.....	<i>Institut national de la recherche scientifique</i>
MELCC	Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (environment and the fight against climate change)
MERN.....	Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (energy and natural resources)
MFFP	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (forests, wildlife and parks)
NEQA.....	Northeastern Québec Agreement
NNK	Naskapi Nation of Kawawachikamach
RAMHHS	<i>Regulation Respecting Activities in Wetlands, Bodies of Water and Sensitive Areas</i>
REAFIE.....	<i>Regulation respecting the Regulatory Scheme applying to Activities on the Basis of their Environmental Impact</i> (Projet de règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement)
UL.....	Université Laval

Message from the Chairperson

On behalf of the Kativik Environmental Advisory Committee (KEAC), I am pleased to present the 2020–2021 activity report. Without any doubt, this past year was highly unusual. The COVID-19 pandemic disrupted the activities of everyone, including the KEAC, which was forced to hold its meetings by conference call and videoconference. Notwithstanding, the organization remained very active in fulfilling its mandate of overseeing in Nunavik the administration and management of the environmental and social protection regime established under the *James Bay and Northern Québec Agreement* (JBNQA).

The KEAC focused its attention first and foremost on several draft environmental laws and regulations as well as policies and strategies. More precisely, it participated in consultations on *Bill 46 An Act to amend the Natural Heritage Conservation Act and Other Provisions*, *Bill 65 An Act to amend mainly the Environment Quality Act with respect to Deposits and Selective Collection*, the draft regulation respecting the regulatory scheme applying to activities on the basis of their environmental impact, and the draft regulation respecting activities in wetlands, bodies of water and sensitive areas. The KEAC also participated in Québec government consultations on the development of critical and strategic minerals, the very first policy concerning wildlife, and an organic waste reclamation strategy.

Of special importance to the KEAC was the mandate given to the Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (environmental public hearings committee, BAPE) in December 2020 to conduct consultations on site conditions and the management of ultimate waste in Québec. In Nunavik, public hearings to be organized under this mandate will be co-chaired by the BAPE commission with KEAC participation. Residual materials management is a long-standing concern for Nunavimmiut and these consultations will provide the region with an opportunity to highlight the related challenges and to contribute to tentative solutions.

The KEAC continued a number of other initiatives and cooperative actions with partners this past year. These included participation on the working group examining how the *Environmental Impact Act* will be implemented in Nunavik, which is made up of representatives of the KEAC, the Makivik Corporation and the Naskapi Nation of Kawawachikamach (NNK), participation on the Nunavik Residual Materials Management Work Group, and work on the KEAC study examining how social impacts are integrated into environmental assessment procedures in the region.

The KEAC was also kept very busy with other files. Through videoconferencing, it was possible to invite a large number of guests to the KEAC's regular meetings. The federal and provincial administrators of Section 23 of the JBNQA and representatives of the Makivik Corporation and the NNK were all met. These meetings were very productive and permitted communication on important regional matters. KEAC meetings furthermore permitted several presentations and follow-up on major files to be carried out with various provincial and federal government departments. I want to thank everyone who was able to participate in these meetings despite the difficult circumstances created by the pandemic.

In closing, I would like to thank all the members of the KEAC and staff for their constant efforts, hard work and precious collaboration towards fulfilling the KEAC mandate. I would in particular like to thank Sylvie Létourneau, who had been active KEAC member since 2006, for her commitment and contribution to the organization's activities, as well as Megan Williams. Both resigned this past year from their positions on the KEAC. It is also appropriate to recognize Vanessa Chalifour, Caroline Girard, André-Anne Gagnon and Tunu Napartuk who were newly appointed to our organization. Welcome aboard all of you! Finally, I am pleased to underscore the excellent work this year of our Executive Secretary, our Environmental Analyst and our Policy Analyst.

It was a real privilege for me this year to act in the capacity of KEAC chairperson and to be able to work so closely with others who are so genuinely concerned about environmental issues in Nunavik.

Territory Covered by the Environmental and Social Protection Regime (Section 23 of the JBNQA)



Introduction

The Kativik Environmental Advisory Committee (KEAC) has the mandate to study and oversee the administration and management of the environmental and social protection regime established under Section 23 of the *James Bay and Northern Québec Agreement* (JBNQA). The KEAC is also the preferential and official forum for the governments of Canada and Québec, the Kativik Regional Government (KRG), the northern villages regarding policy and legislation related to the environmental and social protection regime for the territory covered under the JBNQA north of the 55th parallel. One of the key roles of the KEAC is to oversee the environmental and social impact assessment and review procedures applicable in Nunavik and, as required, make recommendations on how to improve their application. Finally, the KEAC ensures that all laws, policies and regulations applicable in the region are compatible with the provisions of Section 23 of the JBNQA.

In April 2020, the KEAC published its 2020–2025 Action Plan. The plan identifies the intended actions of the KEAC in a manner that is responsive to environmental and social protection issues in Nunavik, in accordance with the JBNQA. Through this action plan, the KEAC intends, when appropriate, to pursue actions related to its concerns regarding sustainable development, the safeguard of biodiversity, climate change and the quality of life of Nunavik residents. The Action Plan may be consulted online at <https://keac-ccek.org/en/mandate-and-the-region/>.

Another main component of the KEAC's mandate is to advise responsible governments on matters related to legislation, regulations and other measures that affect the environmental and social protection regime established under Section 23 of the JBNQA. At the regional level, the KEAC continued to foster clear understanding of applicable environmental and social impact assessment and review procedures among the region's residents and organizations, as well as encouraging their participation in related public consultations. Furthermore, the KEAC continues to study social impacts and their treatment in the assessment and authorisation process for projects in the region.

Finally, the KEAC would like to take this opportunity to highlight the importance of meeting with the Provincial and Federal Administrators, as was the case at our 166th meeting in December 2020. The yearly exchanges and information sharing during our discussions has become an opportunity to promote the KEAC's mandate and activities as well as presenting the issues and interests of the concerns communities we serve.

Environmental and Social Protection Regime

The environmental and social protection regime for Nunavik is established in Section 23 of the JBNQA and in the *Environment Quality Act*, as follows:

- Environmental and social laws and regulations and land use regulations which may from time to time be adopted or amended to frame and limit the negative impact of development in or affecting the region upon the Inuit, Naskapi and Cree and their wildlife resources in the region;
- Environmental and social impact assessment and review procedures established to minimize the negative environmental and social impact of development on the Inuit, Naskapi and Cree and the wildlife resources of the region;
- A special status and involvement for the Inuit, Naskapi and Cree and the other inhabitants of the region over and above that provided for in procedures involving the general public through consultation or representative mechanisms wherever such is necessary to protect or give effect to the rights and guarantees in favour of the Inuit, Naskapi and Cree established by and in accordance with the JBNQA;
- The protection of the rights and guarantees of the Inuit, Naskapi and Cree established by and in accordance with Section 24 of the JBNQA;
- The protection of the Inuit, Naskapi and Cree, their economies and the wildlife resources upon which they depend;
- The right to develop in the region;
- The protection of the rights and guarantees of the Naskapi Nation of Kawawachikamach defined in the hunting, fishing and trapping regime under paragraph 15.2.1 of the NEQA.

Summary of 2020-2021 Activities

Federal and Provincial Environmental Protection Legislative

In 2020-2021, the KEAC provided its feedback on several occasions during the review of provincial and federal environmental legislation.

Provincial

Environment Quality Act

Since the adoption of *Bill 102, An Act to Amend the Environment Quality Act to Modernize the Environmental Authorization Scheme and to Amend Other Legislative Provisions, in Particular to Reform the Governance of the Green Fund*, the KEAC continues to examine the development of the new regulations stemming from the implementation of the Act, specifically the authorization procedure for development projects.

In 2020-2021, the KEAC played an active role in the work of the Ministry of the Environment and the Fight Against Climate Change (MELCC) sectoral co-creation tables as part of the regulatory work that led to the development of the draft *Regulation respecting the Regulatory Scheme applying to Activities on the Basis of their Environmental Impact* (Projet de règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement, REAFIE). In May, 2020, the KEAC submitted a brief on the draft REAFIE and *Regulation Respecting Activities in Wetlands, Bodies of Water and Sensitive Areas* (RAMHHS). The KEAC's brief focused on the implementation of the REAFIE and RAMHHS in Nunavik, concerns regarding the primacy of the review procedures applicable in the region, the proponent's obligation to include anticipated impacts on both the natural and social environments, the assessment of projects on Category 2 lands, the management of hazardous materials and biomedical waste, and the need to enhance certain enforcement provisions in the region.

The KEAC received a presentation on the Modernization of the Quebec environmental authorization regime at its 166th meeting.

Federal

Impact Assessment Act

In March 2020, the KEAC participated in an information session with Impact Assessment Agency of Canada representatives to enhance understanding of the Impact Assessment Act (IAA), its review process and the mechanisms it offers to better align its implementation with the JBNQA impact assessment processes applicable to Nunavik.

In order to further study and understand the implementation of the IAA in the JBNQA and NEQA territories, the KEAC, Makivik Corporation and the Naskapi Nation of Kawawachikamach (NNK) developed a working group and held several meetings in 2020-2021. The objective of this group is to determine what options for the implementation of the IAA would be best adapted to Nunavik, and enabled concerned bodies to reflect on the options to be prioritized. To achieve this, an analysis of implementation tools prescribed in the IAA will be carried out by the working group based on a range of development project scenarios. This will permit the study of interactions between the IAA and the impact assessment processes provided for in the JBNQA, NEQA and the Nunavik Inuit Land Claims Agreement, and to identify mechanisms that could be implemented.

The first deliverable of this group was presented to the IAAC in November 2020. This included a description of the impact assessment procedures applicable to Nunavik, the stakeholders involved, as well as a text on the past interactions of these procedures with federal impact assessment legislation and the challenges raised by the multiplication of impact assessment procedures.

Waste Management

Although progress has been made in recent years regarding waste reduction, recycling and the management of residual materials in Nunavik, the northern villages still do not have access to the same level of resources as other Québec municipalities or First Nation communities in Canada. The KEAC continues to solicit greater support for the region from the provincial and federal governments. In collaboration with the KRG, the KEAC developed an overview of current regional waste management practices and future initiatives, which was sent to the provincial and federal administrators in June 2020.

In 2020-2021, the KEAC commented on the draft 2021-2027 Nunavik Residual Material Management Plan developed by the KRG and surveyed the implementation of the *Regulation respecting the recovery and reclamation of products by enterprises* and the Federal Contaminated Sites Program in Nunavik. The KEAC also studied the proposed federal engagement on plastic pollution and waste and continued to participate in conferences and meetings relevant to waste management, notably the Québec First Nations Waste Management Committee.

In the spirit of maintaining a meaningful conversation on matters relating to waste management in Nunavik, the KEAC invited RECYC-Québec to its 167th meeting. The discussion included RECYC-Québec's objectives for developing waste management strategies for the region, financial resources adapted to northern regions, beverage container collection and recycling, extended producer responsibility, and the modernized selective collection system. Other topics included funding programs for organic waste management initiatives as well as access to information.



PHOTO: ANNIE LAVALLEE

BAPE Consultation on the Site Status and Management of Ultimate Waste

The Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) is a provincial body that informs and consults citizens, investigates and then advises the Minister of the MELCC on the files entrusted to it, in order to inform government decision-making.

On March 8, 2021 the BAPE launched a broad public consultation on the current status and management of final waste. This mandate was entrusted to the BAPE by the Minister who deems it necessary to conduct an in-depth reflection on the disposal of final waste throughout Québec, including the territory defined under Section 23 of the James Bay and Northern Quebec Agreement (JBNQA), under Section 14 of the Northeastern Quebec Agreement (NEQA) and under Title II of the Environment Quality Act (EQA).

According to the MELCC: *"Final waste is that which is found at the very end of the cycle of sorting, recovery and reclamation of residual materials. This notion of final waste is evolving and may change depending on the measures that will be put in place to divert residual materials from disposal"*.

The KEAC is the preferential and official forum to responsible governments in Nunavik and is mandated to study and oversee the application and administration of the region's environmental and social protection regime. The KEAC has agreed to form a special commission and co-chair the consultations in Nunavik in conjunction with the BAPE's commission. The KEAC and BAPE commissions will collaborate to ensure the effective and meaningful consultation in accordance with the principles established under the JBNQA.

Nunavik Residual Materials Management Working Group

The KEAC is a member of the Nunavik Residual Materials Management Working Group, mandated to facilitate communication between regional stakeholders and government entities on matters related to waste management in Nunavik. The Working Group is also responsible for identifying potential waste management strategies and practices tailored to the realities of the region as well as identifying the objectives set out in the 2019-2024 Action Plan under the Québec Residual Materials Management Policy to be implemented in the region. In 2020-2021, the working group met twice and focused their discussion around the priority issues for Nunavik: composting, accumulation of metal, closure of landfills and infrastructure such as eco-centers, as well as funding opportunities from both provincial and federal governments.

Bill 65 – Act to amend mainly the Environmental Quality Act with respect to deposits and selective collection

Bill 65 sets out the Québec government's intention to modernize the beverage container deposit and selective collection systems using an extended producer responsibility approach. In October 2020, the KEAC sent a brief to the Commission of Transport and the Environment. In its brief, the KEAC provided an overview of the application of the current beverage deposit / refund system and the lack of a selective collection system in the region. The brief also underlines the need to consider the logistical and economic realities of the region when developing residual materials programs and infrastructure as well as recommends that the government consult with regional organizations and northern villages. The KEAC will continue to monitor this file and the development of the regulations that will achieve the modernisation of these systems.

The KEAC also participated, as observers, on both the joint committee for the modernization of the beverage deposit system and the Working Group #4, concerning the modernization of the selective collection system. This has provided us with the opportunity to spread awareness and communicate concerns to the Quebec government as well as industrial and private sector representatives on the current situation faced by Nunavik communities concerning beverage container collecting and recycling. Following the work of the two committees, sub-committees or bilateral meetings could take place.

Mid-Canada Radar Line Sites

In September 2020, the KEAC received a response from the provincial administrator to its request for information regarding the third phase of clean-up of the 42 Mid-Canada radar line sites in Québec (35 sites are located north, and seven sites south of the 55th parallel). Furthermore, representatives from the MELCC attended the 166th KEAC meeting on December 3, 2020 along with delegates from the KRG, the NNK and the Cree Nation Government, facilitating a long-requested forum and exchange concerning the present status of the restoration of the clean-up project. The discussion included best practices for consulting communities and regional organizations as well as organization and potential cost and logistics associated with the field work.

Following this meeting, the KEAC provided recommendations to the MELCC regarding phase 3 cleanup of Mid-Canada radar line sites in February 2021. The committee suggested a literature review be undertaken to better understand the previous phases and logistical parameters including human resources, transportations costs, waste treatment, training, as well as community outreach and translation of written materials. Other recommendations were that public information session be undertaken in the Inuit, Naskapi and Cree communities most concerned with the project and the at regional involvement at all levels is crucial.

Mining and Mineral Exploration Activities

The KEAC maintains an active interest in mining-related activities and policies with impacts on the environmental and social protection regime in Nunavik. In addition to paying close attention to the recent increase in newly identified abandoned mineral exploration sites in Nunavik, the KEAC continues to monitor the application of the *Mining Act* and recent modifications.

Asbestos Hill Mine Site

The Asbestos Hill mine site, which is owned by Asbestos Corporation Ltd., was in operation between 1972 and 1984. Despite rehabilitation work realised in past years, several Nunavik communities have expressed their concerns about possible contamination at the site. At its 166th meeting the KEAC members were given an update regarding the 2019 site characterization and the MERN's development of a restoration plan for the site.

Also, at the 166th meeting, the KEAC examined the BAPE's review of the inventory and management of asbestos and asbestos mine tailings in Québec. In its report, the BAPE refers to the KEAC's letter, sent in February 2020, regarding the local concerns of the environmental impacts of Asbestos Hill mine site.

Development of Critical and Strategic Minerals in Québec

In August 2020, the KEAC submitted a brief to the MERN regarding Québec's plan for the development of critical or strategic minerals. In its brief, the KEAC recommended that non-industrial stakeholders in northern regions should receive special attention in the knowledge-sharing network that is to be created under the strategy and that the MERN ensure proper representation of the populations that will be directly affected by mineral exploration and mining projects on the advisory committee, to be created to assist with the implementation of the plan. The KEAC also expressed its concerns regarding harmonization of the plan with other government strategies and policies, consideration of northern ecosystems, the principles of sustainable development, the effects of climate change, transparency and information sharing, as well as possible implementation of strategic environmental assessment under the Environment Quality Act. In its response, the MERN confirmed that an advisory/implementation committee for aboriginal stakeholders will be established and the KEAC will continue to be consulted.

Conservation and Biodiversity

Nunavik's geographic location and geological history have produced stunning landscapes with many natural environments deserving of protection for their outstanding characteristics. Climate change and development projects however are exerting pressure on the recovery capacities of plants and wildlife. The KEAC monitors the creation of national parks and the identification of protected areas by the Government of Québec in consultation and collaboration with Inuit, Naskapi and Cree communities and the KRG through Nunavik Parks. The Committee also pays particular attention to the protection of the hunting, fishing and trapping rights of Inuit and when applicable Naskapi.

Bill 46: Bill to Amend the Natural Heritage Act

Bill 46: Bill to Amend the Natural Heritage Act was tabled in November 2019 and is entitled to streamline the creation of protected areas by the Québec government. In September 2020, the KEAC presented a brief on Bill 46 during the special consultation held by the Committee on Transport and the Environment of the Québec National Assembly. The KEAC welcomed Bill 46 as it streamlines the process of creating protected areas and enhances the protection of natural environments. Despite its positive aspects, the KEAC questions the nature and degree of protection granted for northern conservation areas under Bill 46 and reiterated that the creation of protected areas in Nunavik is subject to review and authorization under Section 23 of the JBNQA.



PHOTO: ANNIE LAMALICE

Protection of Plan Nord Territory

The KEAC received a presentation at its 165th meeting regarding the Québec government's intention to protect 50% of the territory north of the 49th parallel. 20% of this will be designated as protected areas and 30%, as northern conservation areas where a certain degree of development will be permitted. These Northern conservation areas will be subject to review and authorization under Section 23 of the JBNQA and they will be granted status as high-level protection areas in accordance with the Environment Quality Act.

MFFP Wildlife Policy

In January 2021, the KEAC commented on the future MFFP Wildlife Policy. While welcoming the conservation and wildlife protection objectives set out in the policy, the KEAC insisted the MFFP develop conservation tools for Nunavik in close collaboration with communities and regional entities. The policy also targets to increase the portion of the Quebec population engaging in wildlife activities by at least 25%, which may lead to an increase in the number of hunting and fishing enthusiasts to the region. In this regard, the KEAC underlined that the JBNQA provides for a series of measures intended to secure the exercise of wildlife exploitation activities by the region's indigenous inhabitants. To avoid conflicts over the use of the territory's resources and to protect traditional subsistence activities, priority must be given to indigenous peoples. The Hunting, Fishing and Trapping Coordinating Committee must be consulted before adopting measures that may infringe the rights of indigenous people over wildlife resources.

Furthermore, the KEAC noted that an increase in hunting and fishing by non-Natives in the region, may lead to a possible resurgence of outfitting camps. Although no new permits are currently being issued, Nunavik is still dealing with the legacy of abandoned and illegal outfitting camps as well as an overall lack of monitoring of outfitting activities in the region. Finally, the KEAC asked to be kept informed of the future development and implementation of the Policy.



Water

The committee followed with interest the continuing implementation of the Regulation respecting compensation for adverse effects on wetlands and bodies of water. Wetlands, lakes and rivers in Nunavik are important and sensitive environments for the region's wildlife and inhabitants. The KEAC also continues to monitor water quality and its implications for the region's environment and community drinking water supply. In 2020-2021, the KEAC received presentations regarding the proposed federal regulatory framework for wastewater treatment systems in the north and another on the topic of drinking water quality in Nunavik.

Climate Change

Climate Change is an important issue that affects all aspects of the region's natural and social environments. The KEAC examined with interest *Bill 44 aimed at effective governance in the fight against climate change and promoting electrification*. The committee also received a presentation from Environment and Climate Change Canada (ECCC) regarding its collaborative weather and climate monitoring initiative to track the evolving changes underway.

2030 Plan for a Green Economy

The KEAC monitored with interest the Quebec Government's 2030 Plan for a Green Economy. This Plan is a first step towards the 2030 greenhouse gas emissions reduction target Québec has set for itself, namely a 37.5% reduction compared with 1990 levels, and to reach carbon neutrality by 2050. It also intends to strengthen Québec's capacity to adapt to the consequences of climate change. Several actions provided for in the Implementation Plan directly concern Nunavik. For example, the government wishes to support off-grid communities in the planning and implementation of renewable energy projects. Furthermore, in terms of adaptation to climate change, several actions are also of interest for Nunavik. These include sustainable land use planning, adaptation of infrastructure and buildings, and support for traditional hunting, fishing, trapping and gathering activities.

Conclusion

In 2020-2021, the KEAC contributed to the development of federal, provincial and regional policies, acts, regulations and projects likely to affect the environmental and social protection regime applicable in the region. These exercises provided an opportunity for KEAC members and staff to apply their knowledge, expertise and experience and for the KEAC to fulfil its mandate as the official forum for issues affecting environmental and social milieu in Nunavik.

In order to meet its responsibilities and maintain a capacity to respond to the many issues referred to it, the KEAC intends to continue striving towards efficiencies and improved internal operations through annual in-person meetings with the provincial and federal administrators of the JBNQA, the digital archiving of its records, meetings with community and government representatives, participation in events relating to environmental and social issues in Nunavik, and the publication of a new action plan for 2020–2025.

Meetings

Due to travel restrictions as a result of the current COVID pandemic, the 2020-2021 KEAC annual meetings were held either by teleconference or videoconference, sometimes limiting the capacity for guests and presentations.

Meeting	Date and location	Attendance	Guests/Observers	Presentations
164 th	June 10 & 11, 2020 Teleconference	KRG: 3 Québec: 2 Canada: 3		
165 th	September 29 & 30, 2020 Videoconference	KRG: 2 Québec: 2 Canada: 3	J. Veillette, MELCC F. Lenormand, ECCC S. Mcleod, MSC-ECCC S. Gupta, MSC-ECCC S. Marmen, MELCC E. Reny-Nolin, INRS N. Bergeron, INRS J. Raymond, INRS A. Dumouchel, ECCC S. Aasamoah, FPFAD-ECCC E. Dogbey, FPFAD-ECCC	<i>Bill 44 aimed at effective governance in the fight against climate change and promoting electrification, MELCC</i> <i>Collaborative Monitoring Initiatives to study the effects of climate change, ECCC</i> <i>Protection of Plan Nord territory MELCC</i> <i>Research Initiatives aimed at mitigating and reducing effects of mining activities and infrastructure, INRS</i> <i>Proposed regulatory framework for wastewater treatment systems in the north, ECCC</i>
166 th	December 2 & 3, 2020 Videoconference	KRG: 2 Québec: 2 Canada: 3	J. Veillette, MELCC M. Croteau, Provincial Administrator, JBNQA D. Lavoie, MELCC D. McGovern, Federal Administrator, JBNQA B. Dubreuil, IAAC T. Hubbard, IAAC J. Saxe, IAAC L. Beaupré, Makivik Corporation G. Gilbert, Makivik Corporation M. Durand, MELCC I. Courtemanche, MELCC M-C. Brillant, MELCC M. Ablain, MELCC S. Tremblay-Boudreault, MELCC V. St-Onge, Éco-conseil Symbios D. Gendron, MELCC Y. Turgeon, MELCC M. Chaussé, MELCC V. Gilbert, KRG C. Desrochers, KRG A. Boucher-Telmoise, KRG L. Richardson, Atmacinta Inc. G. Dominique, NNK G. Morin, JBACE C. McLean, CNG F. Weistche, CNG	<i>Modernisation of the Québec environmental authorization regime, MELCC</i> <i>Draft 2021-2027 Nunavik Residual Material Management Plan, KRG</i>
167 th	March 17 & 18, 2021 Videoconference	KRG: 2 Québec: 3 Canada: 3	M. Gaucher, ECCC T. Gull, ECCC S. Gagné, RECYC-Québec F. Vermette, RECYC-Québec V. Gilbert, KRG L. Richardson, Atmacinta Inc. G. Dominique, NNK L. Beaupré, Makivik Corporation	<i>Canada Water Agency, ECCC</i>

KEAC Composition

Members appointed by the KRG

Michael Barrett (appointed in 1980-1990 and 1999-present): Associate Director, Renewable Resources, Environment, Lands and Parks Department, KRG

Tunu Napartuk (appointed in 2020): Assistant Director of Complementary Service, Kativik Ilisarniliriniq

Mary A. Pilurttut (appointed in 2017), Director, Parc national des Pingualuit, KRG

Members appointed by the Québec Government

Paule Halley (appointed in 1999): Professor of Law, Université Laval

Sylvie Létourneau (2006-2020): Biodiversity Expertise Branch, MELCC

Julie Samson (2013-2020): Coordinator for Aboriginal Consultations, Environmental and Strategic Assessment Branch, MELCC

Vanessa Chalifour (appointed in 2020): Coordinator / Team leader - Northern projects, Department of Environmental Assessment of Northern and Mining Projects and Strategic Environmental Assessment, MELCC

André-Anne Gagnon (appointed in 2021): Project Manager, National Parks Department, MFFP

Members appointed by the Government of Canada

Alexandre-Guy Côté (appointed in 2016): Indigenous Affairs Advisor, Atlantic and Québec Regions Branch, ECCC

Megan Williams (2020-2021): Implementation Officer, CIRNAC

Mélanie Laflèche (appointed in 2020): Acting Coordinator – Indigenous Liaisons, Fish and Fish Habitat Protection, FOC

Caroline Girard (appointed in 2020): Manager, Québec Implementation Team, Crown-Indigenous Relations and Northern Affairs Canada

Secretariat

Benjamin Patenaude (since 2013): Executive Secretary

Nancy Dea (since 2005): Environmental Analyst

Annie Lamalice (since 2019): Policy Analyst

Operating Budget

The KEAC is subsidized equally by the governments of Québec and Canada. Under the agreement concerning the maintenance and operation of the KEAC secretariat, signed by the MELCC and the KEAC in 2005, it is the MELCC who transmits the annual subsidy, which includes the amounts provided by the provincial and federal governments, to the KEAC in April every year.

Please note that the KEAC financial statement for 2020-2021 will be available in the trilingual version the annual report.



